



N° d'épreuve FFM _____ **455**
 Moto-Club _____ **MC CLOYSIEN**
 N° d'affiliation _____ **2125**
 Date _____ **30 JUIN 2019**
 Lieu _____ **7 RUE DE LA GALLOIRE**
 Organisateur technique - **HALGRAIN MARIANNE**
 E-mail _____ **MC.CLOYSIEN.HALGRAIN@ORANGE.FR**
 Téléphone _____ **0688602796/0237984586**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DOUTERLUINGNE Patrick	Licence : OCD 9004
Président du Jury ou Arbitre*	PERRY Christophe	Licence : OCD 114631
Membre du Jury	DAUVOIX Max	Licence : OCD 7901
Membre du Jury	PELLOILLE Jean Michel	Licence : ODC 54186
Commissaire technique responsable	GALLOU Christian	Licence : OCD 49090
Responsable du chronométrage	JAMET Lydia	Licence : OFF 250604

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
NATIONAL	13		125a650 4T	40€ mc cloysien
National Veterans	38		125a650 4T	40€ mc cloysien
chp ligue 125	13		125a 2T	40€ engagement sport

Engagement :

Site Internet ---
 Contact ---
 Téléphone ---

E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : **10€**
 Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **docteur CAUVIN**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **CHATEAUDUN**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **7rue de la galloire**

Adresse **Cloyes les 3 rivières**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1380m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **31m**

Longueur de la ligne droite de départ **80m**

Nombre d'OCP* **22**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **48**

En manche : **43**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **04/03/2019**

MOTO CLUB CLOYSIEN

Dany HALGRAIN

9, rue Porte Roland

Montigny le Gannelon

28220 CLOYES LES 3 RIVIERES

Tel: 02 37 98 45 86

06 88 60 27 96

Visa de la Ligue

Date : 21/03/2019

Signature numérique de CAILLY

Christine

DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue

Motocycliste Centre-Val de Loire, ou,

email=liguemotocentre@orange.fr,

c=FR

Date : 2019.03.21 14:29:21 +01'00'

Visa de la FFM

Date : **22/03/2019**

Numéro : **19/0293**

